



Apprendre à oser®

## Observatoire du Management Alternatif Alternative Management Observatory

Initiative de Finance Responsable

### **Le label Fonds Vert Novethic**



Caroline Mollion – Janvier 2014  
Majeure Alternative Management  
HEC Paris – 2013-2014

## Le label Fonds Vert Novethic

*Cette fiche a été réalisée dans le cadre du cours « Finance Responsable » donné par François Bottollier-Depois au sein de la Majeure Alternative Management, spécialité de 3<sup>ème</sup> année du programme Grande Ecole d'HEC Paris.*

**Résumé :** Le centre de recherche Novethic a créé en 2013 le label Fonds Vert, afin de guider les investisseurs particuliers dans leurs décisions de placement. Ceux-ci pourront ainsi orienter leur épargne vers des fonds qui interviennent réellement dans le champ de l'environnement. Dans cette fiche, on s'interrogera sur l'efficacité et la place de ce nouveau label dans le contexte de l'investissement « responsable » français aujourd'hui, encore mal connu du grand public.

**Mots clés :** Fonds environnementaux, Investissement Socialement Responsable (ISR), Label

---

## The Novethic Green Fund label

*This review was presented in the « Responsible Finance » course of François Bottollier-Depois. This course is part of the “Alternative Management” specialization of the third-year HEC Paris business school program.*

**Abstract:** In order to guide private individuals in their investments, the Novethic research center created in 2013 the Green Fund Label. This label will provide these individuals with the capacity to decide knowingly where to put their money, by knowing the list of funds that actually invest in the environmental field. In this review, we'll question the efficiency and the relevance of this new label in the French SRI context of today, poorly known by the public.

**Key words:** Green funds, Label, Socially Responsible Investment (SRI)

---

## Sommaire

1. Présentation de Novethic et de ses labels: p. 3
2. Analyse critique : p. 5
3. Bibliographie : p. 8

### Charte Ethique de l'Observatoire du Management Alternatif

Les documents de l'Observatoire du Management Alternatif sont publiés sous licence Creative Commons <http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/> pour promouvoir l'égalité de partage des ressources intellectuelles et le libre accès aux connaissances. L'exactitude, la fiabilité et la validité des renseignements ou opinions diffusés par l'Observatoire du Management Alternatif relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.



# 1. Présentation de Novethic et de ses labels

Novethic, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, a été créée en 2001 autour de deux pôles principaux : d'une part, un pôle rédactionnel qui se donne pour mission de faire référence auprès du public sur les grands enjeux planétaires actuels, tels que le réchauffement climatique, les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), etc. ; d'autre part, un centre de recherche, dont les travaux portent sur l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Articles et études provenant de ces deux pôles sont publiés sur le site internet de Novethic. Les équipes de Novethic sont constituées de 13 personnes, venant principalement du monde de l'économie, de la finance ou encore des medias.

En 2009, Novethic a créé le label ISR Novethic, pour aider les épargnants individuels à se repérer dans l'offre française des fonds affichés comme fonds ISR. L'attribution du label ISR à un fonds candidat repose sur deux critères principaux : d'une part, Novethic contrôle qu'au moins 90% des entreprises du portefeuille sont engagées dans un processus d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), et que le fonds sélectionne les entreprises les plus performantes selon ces critères ; d'autre part, Novethic exige que le fonds fournisse un *reporting* extra-financier régulier et publie intégralement la composition de son portefeuille<sup>1</sup>. Cela permet aux particuliers d'avoir la traçabilité de leurs placements et d'orienter leur épargne vers des entreprises engagées dans une démarche de développement durable. Depuis 2009, Novethic a attribué son label ISR à une centaine de fonds chaque année (de 92 en 2009 à 156 en 2011).

Fort de son expérience, Novethic a lancé en 2013 l'expérimentation d'un nouveau label, le label Fonds Vert. Son objectif est d'aider les épargnants individuels à se repérer dans les fonds à thématique environnementale (soit environ 200 fonds en Europe), sans être victime d'un décalage entre un marketing vert et la composition réelle des fonds.

Le label Fonds Vert fonctionne sur les mêmes bases que le label ISR : il est attribué pour une durée d'un an après étude de critères de qualité et de transparence, avec un contrôle

---

<sup>1</sup> Règlement label ISR Novethic, 2013



systematique de la conformité au bout de 6 mois. Les sociétés de gestion qui souhaitent l'obtenir pour un ou plusieurs de leurs fonds doivent en faire la demande dans le cadre de l'appel à candidature annuel. Pour chaque fonds candidat, Novethic contrôle le domaine d'activité des entreprises du portefeuille : celles-ci doivent effectivement opérer dans un domaine d'activité à impact environnemental positif cohérent avec la stratégie d'investissement affichée par le fonds. Le règlement du label<sup>2</sup> énonce les critères suivants :

*« Au moins 20% du chiffre d'affaires de chaque entreprise présente en portefeuille doit être issu de produits ou services répondant à la thématique environnementale du fonds »*

*« La moyenne des pourcentages de chiffres d'affaires répondant aux activités environnementales, pondérée par le poids des entreprises en portefeuille, doit être supérieure ou égale à 33 % »*

En plus de ces critères purement environnementaux, Novethic s'assure que la totalité des entreprises composant le portefeuille font l'objet d'une analyse ESG, et exige la publication de la liste complète des titres détenus et d'un *reporting* extra-financier régulier. Cela permet de s'assurer que le fonds ne se concentre pas uniquement sur les aspects environnementaux en mettant de côté des aspects sociaux et de gouvernance, et d'éviter de labelliser des fonds qui, par exemple, se « focaliseraient sur les émissions de gaz à effet de serre en oubliant le respect des droits de l'homme »<sup>3</sup>.

En 2013, huit fonds étaient candidats au label Fonds Vert, et six l'ont obtenu : trois fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le domaine de la gestion de l'eau, et trois fonds moins spécialisés, intervenant notamment sur des entreprises engagées dans la lutte contre le changement climatique et l'efficacité énergétique.

---

<sup>2</sup> Règlement label Fonds Vert Novethic, 2013

<sup>3</sup> « Quelle place pour les fonds environnementaux au sein de l'ISR français ? » Etude Novethic, Nov.2008

## 2. Analyse critique

Dans cette partie, on ne discutera pas le bien-fondé des processus de labellisation pour réorienter la finance vers l'environnement philosophiquement parlant ; on s'attachera plutôt à étudier concrètement quel peut être l'impact du label Fonds Vert pour financer la transition écologique, dans le contexte de l'ISR français aujourd'hui.

### *Comment dynamiser le marché ?*

Le marché des fonds thématiques environnementaux est de petite taille, et peine à attirer l'épargne des particuliers et des institutionnels. En avril 2012, Novethic publie une étude dont le titre est révélateur : « Fonds verts : un marché atone »<sup>4</sup>. La création du label Fonds Vert, un an après la parution de cette étude, semble dès lors s'inscrire dans une volonté de contrer cette stagnation pour se donner les moyens de financer la transition écologique. Mais ce label peut-il avoir un impact significatif vis-à-vis de cette ambition ?

Le label est avant tout destiné à aider les particuliers à se repérer dans le monde des fonds thématiques environnementaux ; or, les particuliers semblent être peu – ou pas – informés sur l'existence même de ce type de placement. Un sondage<sup>5</sup> IPSOS pour le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), mené en octobre 2013, montre que seuls 2 % des particuliers se sont vu proposer des placements ISR par leur banque, et que 62 % n'en ont jamais entendu parler ; je n'ai pas trouvé les chiffres pour les fonds thématiques environnementaux, mais il semble raisonnable de supposer que la proportion d'épargnants informés est équivalente, voire inférieure.

Avant même de labelliser les fonds thématiques environnementaux pour assurer leur qualité, il semble donc nécessaire à ce stade de développer la visibilité de ces produits. Certes, la mise en place du label est une étape indispensable pour instaurer la confiance des épargnants dans la qualité des fonds, mais elle ne saurait se substituer à un vaste plan de communication portant sur l'existence et la vocation de ces fonds. Si un certain nombre d'actions de communication à destination des particuliers se met en place concernant l'ISR – notamment la publication d'un mini-guide bancaire intitulé *L'ISR, un placement pour les*

---

<sup>4</sup> « Fonds verts, un marché atone », Novethic, Avril 2012

<sup>5</sup> « La perception de l'ISR par les Français : Principaux résultats de l'enquête Ipsos pour EIRIS & FIR », Octobre 2013

*particuliers* en septembre 2012, ou encore la mise en place d'une semaine de l'ISR avec une campagne « Exigez l'ISR ! » en octobre 2013 – je n'ai trouvé aucun support de communication portant plus spécifiquement sur les fonds thématiques environnementaux.

### ***Quelle place pour le label Fonds Vert ?***

Dans ce contexte, il semble difficile pour le label Fonds Vert d'asseoir sa légitimité, d'autant plus qu'une certaine confusion perturbe actuellement les messages dans la sphère de l'investissement dit responsable. En effet, outre les labels Novethic, d'autres labels portant sur la qualité extra-financière des fonds existent : le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) qui oriente depuis 2001 les décisions des négociateurs syndicaux dans leurs choix d'organismes de gestion de l'épargne salariale, le label Finansol qui distingue depuis 1997 les outils financiers engagés pour la cohésion sociale ou le développement durable, et la certification l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Cette situation concurrentielle peut profiter aux sociétés de gestion, aux dépens des organismes labellisateurs. Par exemple, en ce qui concerne le label ISR, la société de gestion Amundi, poids lourd du marché de l'ISR français avec plus de 40 % de parts de marché, s'est retirée en 2012 du processus de labellisation Novethic, faisant valoir son désaccord avec les niveaux d'exigence attendus ; Amundi a préféré faire certifier son processus ISR par l'AFNOR<sup>6</sup>. Dans quelle mesure Novethic pourra-t-il garder la main sur ses critères d'attribution, si les sociétés de gestion tentent de faire jouer la concurrence avec d'autres labels pour infléchir le niveau d'exigence ? Faudra-t-il « *consensualiser un peu plus le label* », comme le suggère Bertrand Fournier, président du Forum pour l'investissement responsable (FIR) ?<sup>7</sup>

La question de la légitimité du label Fonds Vert Novethic semble plus délicate encore, car celui-ci ne jouit pas encore de la notoriété du label ISR. Novethic sera-t-il en capacité de faire évoluer ses critères sans avoir le consensus préalable des sociétés de gestion, comme cela a été le cas pour le label ISR ? A ce stade, il semble être encore un peu trop tôt pour faire un retour d'expérience suite à la première édition du label Fonds Vert. Il faudra donc suivre l'évolution des critères du label en 2014, qui ne sont pas encore publiés à ce jour ; il faudra également suivre avec attention les évolutions des discussions autour de la création d'un label soutenu par les pouvoirs publics pour l'investissement en faveur de la transition écologique, création prévue par la Conférence Environnementale de 2012<sup>8</sup>. Dans ce contexte confus et

<sup>6</sup> Schafroth, Emmanuel (Octobre 2013). « Quand la guerre des labels ISR fait rage ». *Les Echos*. 15/10/2013

<sup>7</sup> Gauvent, Sophie (Octobre 2012). « Le cru 2012 du label Novethic déplaît à Amundi ». *Revue Banque*, n°753

<sup>8</sup> *Feuille de route pour la transition écologique* (Septembre 2012), p.20

concurrentiel, un tel label pourrait s'avérer être un outil plus efficace pour inciter les particuliers à placer leur épargne dans des fonds ISR ou fonds thématique environnementaux, puisque ceux-ci s'expriment majoritairement en faveur d'un label unique soutenu par les pouvoirs publics<sup>9</sup>.

### ***Conclusion***

Dans cet environnement où les sociétés de gestion ont une certaine marge de manœuvre, des moyens importants doivent encore être déployés pour orienter l'épargne vers le financement de la transition écologique et faire en sorte que le public se saisisse du sujet.

La construction du futur label soutenu par les pouvoirs publics va en ce sens, mais elle sera délicate. Avant même de déterminer les critères, se pose la question épineuse du choix de l'organisme labellisateur.

Vu le contexte concurrentiel entre de tels organismes, il est possible que la création du label Fonds Vert, expérimentation lancée peu après la Conférence Environnementale de 2012, réponde en partie à des enjeux de positionnement de Novethic pour obtenir une place de premier plan dans ces travaux.

---

<sup>9</sup> « La perception de l'ISR par les Français : Principaux résultats de l'enquête Ipsos pour EIRIS & FIR », Octobre 2013



### 3. Bibliographie

*Sources internet - consultées entre le 06/01/2013 et le 13/01/2013*

➤ Site de Novethic :

- Présentation des labels
  - Label Fonds Vert : <http://www.novethic.fr/novethic/v3/isr-investissement-socialement-responsable-label-vert.jsp>
  - Label ISR : <http://www.novethic.fr/novethic/v3/isr-investissement-socialement-responsable-label-isr.jsp>
- Règlements des labels :
  - Règlement label Fonds Vert : [http://www.novethic.fr/novethic/upload/label/Reglement-Label-Fonds-Vert-Novethic\\_2013.pdf](http://www.novethic.fr/novethic/upload/label/Reglement-Label-Fonds-Vert-Novethic_2013.pdf)
  - Règlement label ISR : [http://www.novethic.fr/novethic/upload/label/Reglement-Label-ISR-Novethic\\_2013.pdf](http://www.novethic.fr/novethic/upload/label/Reglement-Label-ISR-Novethic_2013.pdf)
- Etudes :
  - « Fonds verts, un marché atone », Avril 2012, Novethic : [http://www.novethic.fr/novethic/upload/etudes/enquete\\_fonds\\_verts\\_2012.pdf](http://www.novethic.fr/novethic/upload/etudes/enquete_fonds_verts_2012.pdf)
  - « Le marché ISR français en 2012 », Avril 2013, Novethic : [http://www.novethic.fr/novethic/upload/etudes///Synthese\\_marche\\_ISR\\_2012.pdf](http://www.novethic.fr/novethic/upload/etudes///Synthese_marche_ISR_2012.pdf)
  - « Quelle place pour les fonds environnementaux au sein de l'ISR français ? » Novembre 2008, Novethic : [http://www.novethic.fr/novethic/upload/etudes/Etude\\_investissementsVerts\\_ISR\\_Novethic.pdf](http://www.novethic.fr/novethic/upload/etudes/Etude_investissementsVerts_ISR_Novethic.pdf)

➤ Autres sites :

- *Feuille de route pour la transition écologique* (Septembre 2012), p.20, [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille\\_de\\_Route\\_pour\\_la\\_Transition\\_Ecologique.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_Route_pour_la_Transition_Ecologique.pdf)



- « La perception de l'ISR par les Français : principaux résultats de l'enquête Ipsos pour EIRIS & FIR », Octobre 2013, [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/La\\_perception\\_de\\_l\\_ISR.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/La_perception_de_l_ISR.pdf)
- Gauvent, Sophie (Octobre 2012). « Le cru 2012 du label Novethic déplaît à Amund ». *Revue Banque*, n°753. <http://www.revue-banque.fr/banque-investissement-marches-gestion-actifs/breve/cru-2012-label-novethic-deplait-amundi>
- Schafroth, Emmanuel (Octobre 2013). « Quand la guerre des labels ISR fait rage ». *Les Echos*. 15/10/2013, <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/gestion-actifs/0203060259458-quand-la-guerre-des-labels-isr-fait-rage-617398.php#Xtor=AD-6000>